

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 19/09/2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER (jusqu'à 20h30)
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Jean-Luc VIAUD
Pierre NOBLET ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Michel LHOUTELLIER ayant donné pouvoir à Jacques COUILLAUD
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL à partir de 20h30

Secrétaire de séance : Philippe FORMENTEL

LA HAYE FOUASSIÈRE

DÉLIBÉRATION n° 2025-09-02

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

AFFAIRES FONCIÈRES

Échange de parcelles avec soulte entre la ville de La Haye-Fouassière et monsieur Gautron et madame Baudry

Elodie CAMIER expose :

Dans le cadre de la commercialisation des lots individuels du quartier des Terrasses de Sèvre le 10 décembre 2024, la commune de La Haye-Fouassière a cédé à monsieur Gautron et madame Baudry, un terrain à bâtir en vue de la construction d'une maison à usage d'habitation, correspondant au lot n°18. Les acquéreurs ont obtenu le permis de construire PC 044 070 24 A1021 le 27 août 2024.

En amont des travaux, le constructeur a procédé à une étude géotechnique de type G1 et G2 AVP. Le constructeur a alors informé les acquéreurs d'un surcoût important pour les travaux de construction, soit environ 34 000 €, en raison de la nature du sol et du sous-sol. Dans ces conditions et en raison de ces surcoûts annoncés, les propriétaires n'ont pu débiter leurs travaux de construction.

Monsieur Gautron et madame Baudry ont décidé de contacter la Commune, afin d'échanger sur leur situation et pour tenter de trouver une solution. La rencontre a eu lieu le 11 juin 2025, dans un souci d'aide et d'accompagnement à l'installation sur la commune de nouveaux primo-accédants. Il a été proposé à monsieur Gautron et madame Baudry de procéder à un échange de lots au sein de la ZAC Les Terrasses de Sèvre.

Après consultation des lots restant à ce jour ouverts à la vente et étude des lots correspondant à leurs critères architecturaux et financiers, monsieur Gautron et madame Baudry souhaitent se porter acquéreurs du lot numéro 31.

Les biens ayant une valeur différente une soulte de 10 720 € sera versée par monsieur Gautron et madame Baudry à la Commune.

Lot	Parcelle	Montant
Lot n°18	ZT 88	114 920.00 €
Lot n°31	AV 491	125 640.00 €
Soulte		10 720.00 €

VU la Délibération n° 2023-10-02 adoptant les tarifs des lots libres sur la ZAC Les Terrasses de Sèvre

VU l'avis de la commission Urbanisme et Bâtiment du 11/09/2025

VU le rapport d'estimation des Domaines établi le 05/09/2025

CONSIDÉRANT l'accord de monsieur Gautron et madame Baudry sur cette proposition d'échange de parcelles,

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE l'échange de parcelles ci-dessus exposé faisant ressortir une soulte en faveur de la commune de 10 720 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

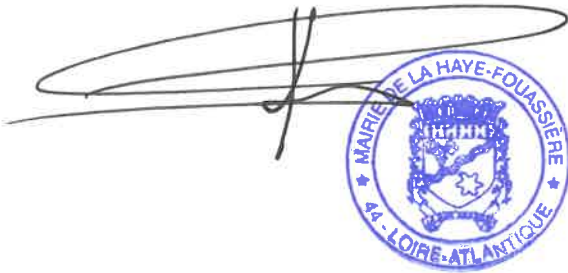
Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 25/09/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Philippe FORMENTEL

